

## UNE PRIME POUR VOUS ACCOMPAGNER VERS LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES

Depuis le 1er mars 2023, les habitants du territoire de La Porte du Hainaut peuvent bénéficier d'une prime à l'achat d'un vélo classique, à assistance électrique ou trottinette électrique.

Le montant de la prime varie en fonction du véhicule acheté :

- Pour un **vélo "classique"**, pliant ou non, hors vélo à usage sportif (VTT, vélo de course, BMX...) : **jusque 150 € pour un vélo neuf et 75 € pour un vélo d'occasion**
- Pour un **vélo à assistance électrique (VAE)**, pliant ou non, hors vélo à usage sportif (VTT, vélo de course, BMX...) : **jusque 300 € pour un vélo neuf et 150€ pour un vélo d'occasion**
- Pour une trottinette électrique, neuve uniquement, hors draisienne, jusque 100 €
- Vous pourrez **bénéficier d'un bonus de 20€** sur l'achat simultané d'**équipements de sécurité** (casque, gilet réfléchissant, éclairage complémentaire ou antivol type U catégorie 3) d'un montant **supérieur** à 20€.

Dans la limite de 50 % du prix d'achat du véhicule.

À partir du 1er mars, prime accordée sous réserve d'éligibilité et dans la limite de l'enveloppe financière 2023.

Le véhicule doit être pour adulte

□ Être maieur

Sont exclus de cette prime, les vélos à usage sportif (VTT, vélo de course, BMX...)

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Attention, une seule aide sera octroyée par foyer. Si vous avez bénéficié de cette prime en 2022, vous ne pouvez pas y prétendre.

Les pièces administratives doivent être déposées au même nom que celui indiqué sur la facture.

Pour so	lliciter cette	e prime, vo	ous devez remp	olir les co	onditions suivai	ntes
---------	----------------	-------------	----------------	-------------	------------------	------

L'achat doit être effectué à partir du 1er mars et dans la limite de
Être domicilié dans l'une de nos 46 communes



	Valenciennes
	L'achat simultané des équipements de protection doit figurer sur la même facture que le vélo (ou la trottinette)
sur la	ièces administratives doivent être déposées au même nom que celui indiqué facture. des pièces administratives :
	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture fournisseurs d'énergie, quittance de loyer, facture de téléphone mobile)
	Pièce d'identité en cours de validité (Carte d'Identité ou Carte de séjour recto/verso, Passeport)
	Facture acquittée de moins de 3 mois au nom du demandeur avec les caractéristiques du véhicule acheté*
	Certificat de conformité du matériel
	RIB

## Pour remplir le dossier de demande d'aide en ligne, <u>CLIQUEZ-ICI</u>

Pas d'ordinateur à disposition ou vous estimez avoir besoin d'aide pour enregistrer votre dossier ? Rapprochez-vous de vos structures de proximité. Selon vos ressources, une aide de l'État peut également être sollicitée.